



Laurent Michel – DGEC

Tour Sequoia
1 place Carpeaux
92800 Puteaux

Copie à :

Alexandre Dozières, Evelyne Bisson – DGEC
Laurent Gerometti, Marie-Christine Roger, Koumaran Pajaniradja, Frédéric Bechara – DHUP

Paris, le 12 octobre 2015

Objet : Position française sur l'étiquetage énergétique européen des fenêtres

A l'issue du Forum Consultatif organisé à Bruxelles le 30/09/2015, les organisations professionnelles représentatives des fabricants et installateurs de fenêtres, volets et protections solaires tiennent à confirmer la position française commune envoyée le 22/09/2015, et souhaitent **proposer des axes de travail permettant de répondre aux inquiétudes exprimées** par plusieurs états membres et parties prenantes lors de ce Forum.

En préambule de l'ordre du jour initial du forum portant sur 9 points précis de consultation, les participants, tant institutionnels qu'organisations européennes (« stakeholders »), ont longuement débattu sur les motivations, la pertinence ainsi que les conséquences et risques potentiels de la mise en place d'une étiquette européenne telle que proposée par le consultant.

Ont notamment été soulignées les **difficultés suivantes** :

- Assimilation de la fenêtre à un **produit de grande consommation** sans considérer que **90 %** des menuiseries sont vendues à **des installateurs professionnels**, responsables de leur fourniture et de leur mise en œuvre.
- **Mauvaise représentativité** des conditions climatiques locales.
- **Redondance** avec les informations obligatoires déjà disponibles via le marquage CE (RPC).
- **Difficulté d'harmonisation** au sein d'un marché européen très hétérogène.
- **Dévalorisation** de produits aux performances élevées couramment installés dans des bâtiments basse consommation et satisfaisant aux besoins de confort des occupants (confort d'été notamment), y compris en rénovation :
 - La dévalorisation de ces produits (classés F ou G dans la méthode proposée), risque de **dissuader le consommateur** de remplacer ses fenêtres énergivores au vu des faibles performances annoncées pour les nouvelles fenêtres.
 - Cette interprétation par le consommateur risque, à l'inverse des objectifs de la directive Ecodesign, de **freiner la rénovation énergétique** pour le marché des fenêtres au lieu de l'encourager.



- Enfin, la proposition d'étiquette européenne met exclusivement en avant des produits présentant un **surcoût significatif** à l'achat et à l'installation et favorisant la surconsommation de matières : ces produits s'écartent très largement d'un **optimum technico-économique** que chaque particulier est en droit d'attendre lors du remplacement de ses fenêtres.

Afin de trouver une solution à ces difficultés inhérentes à un système harmonisé d'étiquette européenne, les organisations professionnelles proposent de **s'appuyer sur la Directive de Performance Energétique des Bâtiments (EPBD)**, actuellement en cours de révision. En effet, celle-ci donne déjà un **cadre harmonisé** à l'évaluation des performances énergétiques de l'enveloppe du bâtiment, dont les fenêtres sont un des principaux composants. Cette directive présente également **l'avantage d'être transposée au niveau national**, prenant ainsi en compte les conditions locales.

Ce cadre réglementaire existant semble déjà prometteur pour améliorer les performances énergétiques du parc résidentiel existant, et tirer vers le haut les caractéristiques des produits concernés, dont les fenêtres.

La révision de la directive EPBD est une **opportunité d'intégrer et de renforcer** un concept mis en avant dans le document de travail de la Commission Européenne sur l'étiquette énergétique, à savoir le **principe de bilan énergétique dynamique des fenêtres**. En effet, seule cette approche permet de prendre en compte le comportement réel d'une fenêtre dans son environnement (localisation, orientation, présence de volets et stores, système constructif, ...), et de proposer ainsi un produit adapté aux besoins du consommateur.

En parallèle, et comme exprimé par plusieurs participants lors du Forum Consultatif du 30/09/2015, force est de constater qu'il existe aujourd'hui des situations pour lesquelles un installateur éprouve le besoin d'un outil simplifié pour dialoguer avec ses clients.

Afin d'améliorer les initiatives locales qui ont vu le jour ces dernières années, il serait envisageable de mettre en place des **recommandations de méthodologie harmonisée** à destination des installateurs, accompagnée de **paramètres locaux définis par les Etats Membres** (bâtiments types, conditions climatiques, prise en compte de l'orientation,...).

A l'issue du Forum Consultatif, l'animateur M. Nuij a appelé l'ensemble des participants à envoyer leurs commentaires avant le 30/10/2015.

Les organisations professionnelles signataires de ce courrier encouragent les représentants de la France (DGEC) à prendre en compte la présente proposition lors de l'envoi de leurs commentaires à la DG Energy de la Commission Européenne.

Ainsi, pour les raisons évoquées précédemment, ces organisations **ne souhaitent pas que l'actuelle proposition d'étiquette énergétique soit soutenue par la France**. En revanche, elles soulignent que l'amélioration des objectifs de rénovation du parc résidentiel existant peut **s'inscrire dans le cadre de la directive EPBD** en cours de révision.

La définition de **règles d'aide à la décision** à destination des installateurs, et dont les paramètres seraient établis localement par les Etats Membres, pourrait constituer un **axe de réflexion complémentaire à moyen terme**. Ce dispositif permettrait quant à lui de sensibiliser à la fois les professionnels mais également les consommateurs à l'impact énergétique de la rénovation des fenêtres.